

MATURITÉ SPÉCIALISÉE *PEDAGOGIE*
 Foire aux questions (FAQ)
 pour les titulaires d'un **certificat ECG option "pédagogie"** (dès juin 2025)

ADMISSION EN MSPE

1. Quelles sont les conditions d'admission en MSPE pour l'année 2024-2025 ?

Pour les élèves ayant obtenu en juin 2025 un **certificat ECG option "pédagogie"**, les conditions d'admission en MSPE pour l'année 2025-2026 sont les suivantes :

- obtention du certificat ECG option "pédagogie",
 - avec une moyenne annuelle des disciplines spécifiques au domaine professionnel pédagogie minimale de 4,0 ;
- avoir effectué et attesté un séjour linguistique dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives ;
- présentation d'un certificat de langue de niveau B1 en allemand et anglais, selon le cadre Européen Commun de Référence (CECR).

2. Que dois-je faire si ma moyenne d'OSP est insuffisante (moins de 4,0) ?

Si, à l'obtention du certificat ECG, vous n'avez pas atteint la moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines spécifiques au domaine professionnel pédagogie, vous n'êtes pas admissible en MSPE. Il n'existe à ce jour aucune possibilité de complément.

3. Je souhaite passer un examen de langue seconde (niveau B1 ou supérieur) au sein d'une institution externe. Quelles sont les conditions pour être pris en compte en MSPE ?

Une attestation de cours de langue (par exemple: "*l'élève a suivi un cours de langue de niveau B2 au sein de l'école*") ne correspond pas au document requis. En effet, le niveau du cours ne certifie pas que l'élève ait bien atteint ce niveau dans les quatre activités langagières, à savoir la compréhension orale, la production orale, la compréhension écrite et la production écrite. Seuls les examens listés ci-dessous sont pris en compte dans le cadre de la MSPE et les résultats obtenus par l'élève dans quatre activités langagières doivent être détaillés sur l'attestation.

Voici la liste des examens de langue seconde qui sont pris en compte par la DGESII :

	B1	B2	C1	C2
Anglais	Attestation B1 délivrée par l'ECG (examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (fin de cursus MSPE)	-	-
	Cambridge English: Preliminary	Cambridge English: First	Cambridge English: Advanced	Cambridge English: Proficiency
	Cambridge English: IELTS (le niveau atteint varie selon les résultats obtenus)			
	-	-	Integrated Skills in English 3 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 4 (ISE – Trinity College London)

	B1	B2	C1	C2
Allemand	Attestation B1 délivrée par l'ECG (examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (fin de cursus MSPE)	-	-
	Goethe Zertifikat B1	Goethe Zertifikat B2	Goethe Zertifikat C1	Goethe Zertifikat C2
	ÖSD Zertifikat B1	ÖSD Zertifikat B2	ÖSD Zertifikat C1	-
	TELC Deutsch B1	TELC Deutsch B2	TELC Deutsch C1	TELC Deutsch C2
	ECL (AFU) B1	ECL (AFU) B2	ECL (AFU) C1	ECL (AFU) C2
	-	-	Test DaF (Stufe 4-5)	

Les examens L2 de l'ECG sont certifiés de niveau B1 en fin de 3^e année ou B2 en fin de cursus MSPE.

Toutefois, les normes d'obtention de l'attestation de l'ECG reposent sur les points obtenus dans chaque activité langagière et non sur la note obtenue à l'examen. L'attestation éditée par l'ECG ne sera délivrée qu'aux élèves ayant obtenu au minimum 14 points sur 24 dans chaque activité langagière.

Voici un exemple:

En anglais ou en allemand, une élève de 3^e obtient 15/24 points à la compréhension orale, 12/24 points à la production orale, 18/24 points à la compréhension écrite et 14/24 à la production écrite. Cette élève obtiendrait donc un 4,5 à ses examens d'anglais ou d'allemand au certificat ECG. Toutefois, elle n'obtiendrait pas l'attestation B1 CECR, car les points d'au moins une activité sont inférieurs à 14.

4. Dans quelles conditions le séjour linguistique doit-il être organisé ?

Le séjour linguistique MSPE doit être organisé pour une durée d'au moins 6 semaines consécutives et ce dernier est à la charge de l'élève. Ce séjour, qui est nécessairement effectué après l'obtention du certificat ECG, doit se dérouler en immersion dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) et peut être réalisé dans une école de langues, une institution professionnelle ou une famille d'accueil. Vivre chez un membre dans sa famille ou chez des amis ne suffit pas pour valider le séjour : une activité en immersion de six semaines est impérativement requise en complément (école de langues ou expérience professionnelle avec justificatifs à l'appui).

Vous avez également la possibilité de participer au programme DIP MSPE. Celui-ci permet de remplacer le séjour linguistique classique en école de langue (ou autour d'un autre projet de votre initiative personnelle), par un stage professionnel dans une organisation ou une entreprise active dans le domaine de l'éducation. Dans cette forme et sous réserve de validation, vous pourrez bénéficier d'un cofinancement dans le cadre des programmes Erasmus+ pour sa réalisation.

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://edu.ge.ch/site/elem/msci-programme-de-stage-professionnel-europe-2/>

Pour une admission en MSPE à la rentrée 2025, la date de retour de l'élève doit être fixée au plus tard le 9 août 2025.

Le 24 juin 2025, les élèves devront se présenter à l'ECG Ella-Maillart avec les documents justifiant l'organisation de leur séjour linguistique (billets de transports prévus, réservation de logement, réservation d'activités sur place, etc.).

Puis, le 11 août 2025 entre 8h et 12h, les élèves admis provisoirement en MSPE devront se présenter à l'ECG Ella-Maillart avec les documents suivants (**originaux et une copie**):

- Le formulaire de validation du séjour (document ad hoc), signé et tamponné par le partenaire sur place (école de langues, institution professionnelle ou famille d'accueil) ;
- Les justificatifs de transport entre Genève et la destination du séjour linguistique (originaux des billets d'avion/de train utilisés ou tickets de péage si le trajet a été réalisé en voiture);
- Les justificatifs de transports sur place sur toute la durée du séjour;
- Enfin selon le type de séjour, voici les documents supplémentaires à fournir:
 - o En école de langue: une attestation de présence signée par l'école de langue en fin de séjour;
 - o En cas de stage professionnel: une attestation de stage signée par l'institution en fin de séjour;
 - o Si le séjour a été prévu en famille d'accueil: une lettre rédigée en langue cible (allemand), qui précise quelques activités effectuées avec l'élève, devra être signée par la famille d'accueil.

Ce n'est qu'à l'issue de la validation du séjour linguistique que les élèves seront officiellement admis en MSPE pour 2025-2026.

5. J'ai déjà effectué un séjour linguistique qui correspond aux exigences MSPE, peut-il être validé pour l'admission en MSPE ?

Pour être pris en compte dans l'admission en MSPE, le séjour linguistique doit avoir été effectué post-certificat ECG. Quoi qu'il en soit, vous devez en informer la personne responsable des MSPE dans votre ECG dès que possible, qui vous confirmera ou infirmera la validité de votre séjour linguistique.

CONTENU DE LA FORMATION MSPE

6. Quels sont mes avantages si je peux attester d'un niveau B2 en allemand et/ou en anglais à la rentrée MSPE en septembre 2025 ?

Si vous obtenez un certificat de langue de niveau B2 en anglais et/ou en allemand (suite à la passation d'un examen de ce niveau, cf. la liste détaillée à la question n°3), alors vous pourrez bénéficier d'une dispense des cours et de l'examen des/de la langue-s concernée-s.

Si vous êtes admise ou admis en MSPE et que vous pouvez attester d'un niveau B2 en anglais et/ou en allemand, alors vous devez impérativement transmettre le document à la personne responsable des MSPE (Mme Andersson) à la rentrée scolaire 2025 et c'est elle qui vous confirmera ou non votre dispense.

Par exemple :

- Si une élève peut attester d'un niveau B2 en allemand à la rentrée MSPE 2025, elle sera dispensée des cours d'allemand durant l'année MSPE 2025-2026 ainsi que de l'examen MSPE d'allemand en juin 2026 (3 heures hebdomadaires de moins).
- Si une élève peut attester d'un niveau B2 en anglais à la rentrée MSPE 2025, elle sera dispensée des cours d'anglais durant l'année MSPE 2025-2026 ainsi que de l'examen MSPE d'anglais en juin 2026 (3 heures hebdomadaires de moins).
- Si une élève peut attester d'un niveau B2 en allemand et en anglais à la rentrée MSPE 2025, elle sera dispensée des cours d'anglais et d'allemand durant l'année MSPE 2025-2026 ainsi

que de l'examen MSPE d'allemand et d'anglais en juin 2026 (6 heures hebdomadaires de moins).

7. Est-il possible d'être dispensé du travail de maturité spécialisé (TMsp) si j'ai déjà validé mon travail de maturité au collège ?

Non. Le TMsp est totalement indépendant et doit impérativement être réussi pour pouvoir accéder aux examens MSPE en juin 2026.

8. Mon travail de maturité spécialisé (TMsp) a été évalué « insuffisant », puis-je redoubler ?

Non. Le TMsp doit impérativement être réussi pour pouvoir accéder à la session d'examens MSPE et obtenir le titre de la maturité spécialisée pédagogie. Selon l'article 55 du Règlement relatif à l'ECG, un échec au TMsp entraîne l'exclusion de la filière MSPE et empêche la réinscription une deuxième fois en MS.

9. Si j'échoue à mes examens MSPE, que puis-je faire ?

En cas d'échec aux examens, ceux-ci peuvent être répétés lors de la session suivante (juin 2027) dans les disciplines où la note obtenue était insuffisante.